



→ Communiqué de presse

Vendredi 26 novembre 2010

Contrat Région-Pays de Vitré-Porte de Bretagne 2006-2012 Un programme de 4,59 M€ autour de 17 grands projets

Instruments de mise en œuvre de la politique territoriale du Conseil régional de Bretagne, les contrats Région-Pays, signés entre 2006 et 2007, font l'objet d'une « clause de revoyure » à mi-parcours. Gwenegau Bui, Vice-président de la Région chargé de la politique territoriale et numérique, s'est engagé dans un tour de Bretagne pour signer ces avenants, aboutissements de négociations menées tout au long de l'année 2009. Etape à Essé, dans le Pays de Vitré-Porte de Bretagne, le 26 novembre, en présence de Pierre Méhaignerie, Président du Pays, et de Loïg Chesnais-Girard, Conseiller régional référent pour le Pays.

Portant sur une dotation globale de 4,59 M€, le contrat Région-Pays de Vitré-Porte de Bretagne comporte, notamment, **17 projets structurants (bénéficiant d'un total de 2,8 M€ de subventions régionales)**. Si l'enveloppe globale dédiée au contrat Région-Pays de Vitré-Porte de Bretagne reste la même, cette révision a permis d'introduire 8 nouveaux projets et de supprimer ou renégocier d'autres opérations pour répondre aux nouveaux besoins du territoire.

Les opérations inscrites au contrat se répartissent principalement autour de 3 thématiques. Le Pays a, en particulier, choisi de mettre l'accent sur le développement d'un réseau d'équipements sportifs de proximité. Ce sont ainsi **7 projets de salles de sport** (et un projet de piscine à Janzé) qui sont inscrits au contrat pour un montant total de subventions régionales de 1,3 M€ : des équipements déjà réalisés à **Essé, Coësmes-Sainte Colombe-Thourie, Moulins, La Guerche de Bretagne** ou rénovés à **Martigné-Ferchaud** ou programmés à **Saint-M'Hervé** et **Saint-Jean-de-Vilaine**.

Le chantier "**culture**" représente le deuxième axe fort de ce contrat, avec 920 000 € de subventions régionales dédiés à deux projets : l'équipement culturel de **Vitré** et le cinéma de **Châteaubourg**. Ce sont également près de 290 000 € qui sont dédiés au développement économique avec, par exemple, la requalification de **2 parcs d'activités Qualiparc** à **Saint-Didier** et **Janzé**.

Une nouvelle enveloppe numérique de près de 484 120 € et des projets communs avec le Pays de Fougères

La Région Bretagne souhaite assurer la cohérence du développement numérique sur son territoire, **tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur propre espace géographique**. Elle a donc décidé, en 2009, d'accorder à chaque Pays une enveloppe numérique, lors de la révision des contrats.

Le Pays de Vitré-Porte de Bretagne a ainsi bénéficié d'une enveloppe de **484 120 €** qu'il pourra mettre à profit pour développer les usages (e-administration, lutte contre la fracture numérique, services aux entreprises...) ou accroître le débit par la mise en place d'infrastructures adaptées.

Début 2010, le Pays a lancé une étude en vue d'élaborer un schéma directeur d'aménagement numérique commun avec le Pays de Fougères ; schéma sur lequel s'appuieront les deux Pays pour développer des infrastructures sur leur territoire. Côté usage, une mise en réseau des espaces « cybercommunes » est envisagée.



Le pays de Vitré-Porte de Bretagne en chiffres

- 1 Communauté d'agglomération -Vitré Communauté- et 2 communautés de communes -CC de la Roche aux Fées et CC du pays Guerchais- ;
- 64 communes ;
- 100 772 habitants (2007) ;
- un territoire de 1 282 km² (densité 79 hab/km²).

Contacts Presse

Odile Bruley - Rose-Marie Louis - Gaël Le Saout
Accueil presse : 02 99 27 13 54 - presse@region-bretagne.fr
Accédez directement à l'Espace Presse sur www.bretagne.fr

La révision du contrat Région-Pays de Vitré-Porte de Bretagne

Le Contrat Région-Pays de Vitré-Porte de Bretagne 2006-2012 porte sur une dotation globale de **4 590 007 €** :

- une dotation de 2 831 788 € pour l'enveloppe 2, destinée à financer les projets structurants pour le Pays,
- une dotation de 695 103 € pour l'enveloppe 3 au titre du financement de projets locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local,
- une nouvelle dotation numérique de 484 120 €,
- une dotation ingénierie de 578 996 €.

Quelques exemples de projets

La salle multisports de Essé

La salle de sports de Essé, en service depuis le début d'année 2008, est l'un des éléments de la stratégie adoptée par le Pays pour développer ses équipements sportifs. Conscient que les gymnases constituent l'un des pôles stratégiques de développement des communes (avec les écoles) et du vieillissement des salles mises à disposition sur son territoire, le Pays a souhaité mailler son territoire d'une nouvelle génération d'équipements de dimension intercommunale. Il en a fait la priorité de son contrat Région-Pays en y consacrant près de la moitié des subventions régionales réservées aux projets structurants (1,38 M€ sur 2,8 M€).

Construite sur une surface de 800 m² en parquet, la salle de Essé est destinée à la pratique d'activités multisports. L'opération, d'un montant total de 1,39 M€, a bénéficié de **125 760 €** de subventions régionales.

Un Artipôle labellisé Qualiparc à Saint-Didier

La création et l'aménagement de sites d'accueil d'activités économiques, ainsi que leur répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire, constitue une priorité pour le développement économique et pour le maintien de l'emploi du Pays de Vitré-Porte de Bretagne. C'est pour cette raison que les collectivités ont souhaité soutenir, dans le cadre du contrat Région-Pays, la création d'un Artipôle labellisé Qualiparc à Saint-Didier.

Sur une surface de 11 hectares, cette zone d'activités, réservée à l'accueil de coopératives artisanales est une vitrine, unique en Ille-et-Vilaine, pour les entreprises artisanales. Elle permet de fournir aux professionnels, regroupés sur un même site, tous les matériaux nécessaires à leur activité (bois et dérivés, plomberie, chauffage, sanitaire, électricité, carrelage, gros oeuvre...).

La création de l'Artipôle (2,3 M€), labellisé Qualiparc, a bénéficié d'une subvention de **200 000 €** de la Région Bretagne dans le cadre du contrat.

Le référentiel Bretagne Qualiparc

Pour bénéficier d'un soutien régional, l'aménagement des zones d'activités doit se faire dans une logique de développement durable et s'inscrire dans le référentiel Bretagne Qualiparc défini conjointement par la Région et les quatre Conseils généraux : respect de l'environnement, accessibilité par les transports en commun, services aux entreprises et salariés...

Les collectivités s'appuient sur ce référentiel pour accorder la labellisation Bretagne Qualiparc.

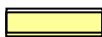
Les 17 projets d'envergure régionale du contrat Région-Pays de Vitré-Porte de Bretagne (projets de l'enveloppe 2)

PROJETS	BUDGET (total / part Région)
Pour un dispositif de formation réactif au service des compétences humaines	
Maison de l'emploi, de l'entreprise et de la formation professionnelle - Aide au lancement 2007 et 2010-2011	42 662 € / 21 331 €
Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social	
Promotion économique du site « Cap Bretagne »	24 729 € / 12 364 €
Requalification Bretagne Qualiparc et extension du Parc d'activités "Artipôle" de Saint-Didier	2 321 288 € / 200 000 €
Requalification Bretagne Qualiparc du Parc d'activités de la Chauvelière à Janzé	750 000 € / 75 000 €
Pour une Bretagne équitable et solidaire	
Maison de santé du Pays Guerchais	733 458 € / 100 000 €
Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Val d'Izé	1 406 020 € / 108 000 €
Construction d'un bâtiment bois d'accueil pour l'association "Le pays fait son jardin" au Theil-de-Bretagne	51 825 € / 19 000 €
Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture	
Construction d'un équipement culturel à Vitré	8 190 964 € / 720 000 €
Construction d'un cinéma associatif à Châteaubourg	1 262 635 € / 200 000 €
Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité	
Équipement sportif de Coësmes-Sainte Colombe-Thourie	1 372 494 € / 155 000 €
Construction d'une salle de sports à Essé	1 395 971€ / 125 760 €
Réhabilitation de la salle omnisports de Martigné-Ferchaud	472 556€ / 47 256 €
Construction d'une salle multisports à Saint-Jean-Sur-Vilaine	1 400 000€ / 94 531 €
Construction d'une salle multisports à Saint-M'Hervé	1 330 000€ / 94 531€
Équipements sportifs-La Guerche de Bretagne	1 000 000€ / 64 000€
Construction d'un équipement sportif à Moulins	1 064 680€ / 64 000€
Construction d'une piscine intercommunale à Janzé	5 500 000 € / 731 015 €
TOTAL	23 119 318 € / 2 831 788 €

Projet 2006 non modifié en 2009 :

Projet 2006 révisé en 2009 :

Nouveau projet présenté en 2009 :



Les signataires de l'avenant au contrat Région-Pays 2006-2012

Gwenegan Bui, Vice-président de la Région Bretagne chargé de la politique territoriale et numérique,

Pierre Méhaigneire Président du Pays et de Vitré Communauté,

Michelle Clouet, Présidente de la Communauté de communes de la Roche aux Fées,

Pierre Desprès, Président de la Communauté de communes du pays Guerchais.

Les contrats Région - Pays : mode d'emploi

La politique territoriale du Conseil régional de Bretagne (les contrats Région – Pays) est construite autour d'une enveloppe globale impliquant la définition de priorités et de projets d'envergure régionale ainsi que quelques projets d'intérêt plus local. La collectivité souhaite ainsi créer un maillage de pays complémentaires et non concurrents pour parvenir à un développement solidaire de la Bretagne.

Au croisement des priorités régionales et des projets de chaque territoire, les contrats Région-Pays définissent les actions structurantes à mettre en œuvre. Le budget qui leur est consacré jusqu'en 2012 s'élève à 276 M€.

4 enveloppes dédiées au financement de projets

Chaque contrat Région - Pays est défini autour de 4 enveloppes distinctes :

- la 1^{ère} recense l'ensemble des interventions de la Région sur le Pays dans le cadre de ses politiques (investissements immobiliers dans les lycées, infrastructures et transports...) ; ces actions qui sont financées par ailleurs n'entrent pas dans le contrat proprement dit.
- la 2^{ème} est destinée à financer des projets structurants pour le Pays et présentant un intérêt régional. Elle comprend les opérations placées au cœur des négociations et décidées conjointement par la Région et le pays.
- la 3^{ème} est utilisée pour le financement de projets plus locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local.
- une 4^{ème} enveloppe a été ajoutée en 2009. Afin d'assurer la cohérence du développement numérique de la Bretagne tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur territoire, la Région a doté chaque pays d'une enveloppe numérique. Au total, ce sont 16 M€ qui ont été accordés aux pays lors de la révision afin de leur permettre de financer différents types de projets :
 - des infrastructures visant à accroître le débit pour parvenir à une couverture en très haut débit ;
 - des actions en faveur du développement des usages : e-administration, lutte contre la fracture numérique, services aux entreprises ;
 - des études : plan directeur optique, stratégie de développement des usages...

Des crédits d'ingénierie complètent ces enveloppes afin de donner aux Pays les moyens de suivre et d'analyser l'évolution de leurs projets.

Le comité local

Composé notamment des signataires du contrat et des conseillers régionaux du territoire, le comité local est le lieu de suivi de l'avancement des grands projets figurant dans les deux premières enveloppes. Il sélectionne, par un vote à la majorité, les projets d'envergure locale de la 3^{ème} enveloppe ainsi que les projets numériques.

Une révision à mi-parcours

Trois ans après sa signature, chaque contrat Région - Pays fait l'objet d'une révision permettant, à la Région et au Pays, d'apprécier la mise en œuvre du contrat dans son ensemble et de faire évoluer la liste des projets. Courant 2009, les 21 contrats Région - Pays ont été révisés et font aujourd'hui l'objet de signature d'avenants.

Basé sur des échanges entre la Région et les territoires, le processus de révision a permis de mettre en avant la qualité des projets réalisés. La Région s'est montrée particulièrement attentive à la cohérence territoriale des projets et à la manière dont ils intègrent les exigences du développement durable. Elle veille, par ailleurs, à leur participation au développement culturel du territoire ainsi qu'à leur contribution à la valorisation du bilinguisme ; ces deux aspects ont été pris en compte dans la quasi-totalité des projets présentés.

Tous les Conseils de développement ont été amenés à participer à la démarche de révision, en participant aux choix opérés localement et en communiquant un avis à la Région afin de lui faire part de leur analyse sur les propositions qui lui étaient transmises.

Ainsi, au terme de cette révision, 710 projets sont inscrits dans le cadre de la 2^{ème} enveloppe des contrats Région – Pays.

Cette période de révision a également révélé le fait que la contractualisation à l'échelle des Pays a été le **moteur d'un réel dialogue entre les élus locaux**. De même, la forte implication des conseils de développement dans le processus de révision et la qualité des avis émis sur les propositions des Pays sont à relever, témoignage de la vitalité du dialogue local.

⇒ Les 21 projets d'avenants aux contrats de pays en chiffres

- 253 nouveaux projets,
- 154 projets renégociés,
- 210 projets abandonnés,
- soit un total de 710 projets accompagnés par la Région dans le cadre de l'enveloppe 2.